

Procès-verbal de l'assemblée générale de la coopérative de La Brouette 27 avril 2018 à 19h00

Présence : 37 coopérateurs (cf liste de présence), Pierre Nicolas, Sonia Kaïs, Emmanuelle Vlcek, Elise Ruchonnet, Clémence Guex, Augustin Mercier, Julien Voumard.

Excusée : Sarah Waelchli

Julien Voumard anime la séance.

1. Acceptation du PV de l'AG 2017

Accepté à la majorité, 1 abstention, 0 refus.

2. Rapport d'activités 2017 de la coopérative

2.1 Rapport d'activité de la Coopérative La Brouette

- Coopérateurs : 42 nouveaux, 11 sorties (cause principale : le manque de temps).
- Médias : plusieurs journaux, magazines et émissions de télévision ont parlé de La Brouette.
- Participation de La Brouette à différents événements (Miam festival, festivals de film vert,...). Conférence à la banque alternative, dans le cadre du film vert ou organisée par Zero waste ou encore la table ronde sur « la gouvernance démocratique et participative » organisée par la chambre de l'économie sociale et solidaire.
- Mise à disposition d'informations pour d'autres projets d'épicerie vrac qui veulent ouvrir.
- Sorties coopérateurs : visite du domaine du Daley à Lutry, visite de la brasserie La Concorde à Vallorbe, visite du domaine de Champs sans Dîme à Agiez. La prochaine sortie aura lieu au bord du lac de Neuchâtel à l'alpage des chèvres d'Ecoteaux.
- La Brouette a gagné une partie du prix (50'000.-) du « Terroir vaudois de demain » de Retraites populaires qui financera la plateforme de distribution (présentation par Pierre Nicolas et Antoine Jasnault au point 8.3).
- Simon remercie les bénévoles et les coopérateurs pour leur implication, ainsi que l'équipe qui s'est occupée de distribuer les contreparties du Wemakeit tout au long de l'année.

2.2 Rapport d'activités de La Brouette – Épicerie Durable

Clémence soulève qu'il y a souvent une confusion entre la coopérative et l'épicerie. Nous souhaitons axer notre communication 2018 davantage sur la coopérative pour mieux renseigner les gens de son fonctionnement.

- Augmentation du nombre de producteurs à une soixantaine.
- Aménagements de l'épicerie : panneaux explicatifs du fonctionnement de l'épicerie, climatisation, aménagement de la zone pain et prochainement : le refroidissement du véhicule. Ces améliorations ont été possibles grâce aux dons de la Loterie Romande, du Casino Barrière de Montreux, du cabinet vétérinaire de Mme Piguet et de la famille Lauwerier.
- Mise en place du service Dring Dring (Vélocité).

- Collaborations et partenariats avec des acteurs locaux : contrat de quartier, le jardin botanique de Lausanne, les Urbaines, le collectif Cause à Gland, le JVAL festival à Begnin, La HES La Source à Lausanne, les scouts de Sauvabelin, Le Label Vert, La Fondation Echaud, toxic free, FairAct, , festivelo, plusieurs classes primaires de différents cantons, La coopérative le Nid à Genève, diverses épiceries vrac : Système B à Neuchâtel, BoKoloKo à vevey, Le bocal à Bulle...)
- Dons à des sociétés et acteurs locaux : LHC, EPFL, soupe populaire, scouts de Sauvabelin,...
- Mise en place des Lémans : La Brouette soutient et accepte cette monnaie locale, citoyenne et éthique.
- Mise à disposition du vélo cargo électrique de la Ville de Lausanne (La Brouette filante).
- Recettes faites par Margaux Mauran à disposition dans l'épicerie.
- Événement pour fêter les un an de l'ouverture de l'épicerie.
- Changement de gérant en novembre 2017. S'en est suivi une période de transition où Margaux Mauran a travaillé à 100% jusqu'à fin décembre avec Antoine Jasnault à 20%. En janvier Margaux a travaillé à 60% et Giliane Braunschweig à 50%. Dès le 1^{er} mars, Magali Russbach a été engagée à 60%. Depuis le 1^{er} mars, l'épicerie est donc gérée par Margaux Mauran à 60% et Magali Russbach à 60%.
- Séance de conciliation en février suite au licenciement de Monsieur Cédric Rivoire : suite à une confusion, l'Épicerie La Brouette et la caisse de chômage ont dû se rencontrer pour définir qui payera le salaire du mois de décembre. Un accord a été trouvé, la somme a été divisée entre les deux parties. Les échanges se sont bien passés.
- Certains producteurs sont venus présenter leurs produits à l'épicerie les samedis des mois de novembre et décembre.
- Depuis le 1^{er} janvier 2018 : adaptation des horaires pour s'adapter à la fréquentation de l'épicerie.

3. Présentation des comptes pour l'exercice 2017

Augustin présente les comptes et rappelle que nous n'avons pas fait appel à une fiduciaire par souci d'économie. Il s'est procuré un programme qui permet la gestion des paiements et la comptabilité.

Le plan comptable a été adapté par rapport à 2016 ce qui rend les comparaisons difficiles entre 2016 et 2017. À partir de maintenant des comparaisons pertinentes pourront être faites.

Bilan

1010 : prix Retraites populaires qui a permis de payer des factures et plus être à la limite des échéances. Les paiements se font une fois par mois pour un montant qui varie entre 30'000.- et 40'000.-.

1200 : le stock de marchandises à l'épicerie se monte à 42'000.- en fin d'année, c'est trop pour la taille de l'épicerie. Il faut prévoir moins de denrées par souci de place et pour éviter de trop grosses pertes si des ravageurs s'introduisent à l'épicerie.

150 et 160 (actifs immobilisés) : installations pour le fonctionnement du magasin. Ne figurent pas dans le compte résultat. Les amortissements sont prévus dans la comptabilité.

210 : dettes bancaires à court terme, pas de remboursement auprès des privés (interviennent dès 2018).

2210 : autres dettes à court terme représente l'argent prêté par les membres fondateurs au départ. Les 25'448.- ont été remboursés.

2400 : dette bancaire à la Banque alternative, remboursée à partir de 2019.

2810 et 2820 : 50'000.- de Retraites populaires et 7'000.- de la Loterie romande (pour la réfrigération du véhicule).

Bénéfice annuel : 6707.16.- qui s'ajoutent au déficit de 76'002.52.-.

Chiffre d'affaires : il faut 480'000.- minimum pour fonctionner.

Charges du personnel : le chiffre n'est pas assez haut par rapport à la réalité de 2017 (heures d'ouverture), le comité et les responsables ont été très présents : nombre d'heures bénévoles élevé. A partir de janvier 2018 : réduction des horaires et une augmentation de la masse salariale (120% en tout).

Amortissement épicerie : 9'500.- par année mis de côté pour les chambres froides et les autres investissements qui ont permis l'ouverture de l'épicerie.

Coopérative de la Brouette

Sorties coopérateurs : le total est bas grâce à une visite offerte par un producteur et au transport offert par Simon De Castro.

Charges de la coopérative : relations publiques, dons à d'autres associations.

Correction : les recettes du coffre sont issues de la caisse. Il y a eu des erreurs de caisse tout au long de l'année : il faut mettre en place une meilleure formation pour les bénévoles et les coopérateurs pour réduire les erreurs afin de pouvoir utiliser correctement les données de la caisse enregistreuse. Magali va organiser des nouvelles formations.

Résultat de la coopérative : déficit de 6'266.81.-.

Correction : pour 2016 il y avait des factures manquantes (environ 8'000.-) quand la comptabilité a été bouclée le 10 janvier (AG fin janvier 2016).

Nous avons donc un bénéfice de 6707.16.- pour 2017, mais si on enlève les recettes exceptionnelles (Allocation d'incitation au travail) et les charges exceptionnelles (correction de comptabilité antérieure) on arrive à 1'281.34.- de déficit.

Proche de la stabilité et du bénéfice.

Question dans l'assemblée par rapport aux impôts : la TVA est payée au forfait et fait partie de ces impôts.

4. Rapport des vérificateurs des comptes

Richard Hüni et Damien Oriella acceptent les comptes et donnent décharge au comité.

5. Approbation des comptes et décharge du comité et de la commission de vérification des comptes

Vote sur la décharge du comité : accepté à la majorité, 1 abstention, 0 refus.

6. Nomination de la commission de vérification des comptes pour l'année 2018

Julien Voumard et Elisabeth Waelchli seront les vérificateurs des comptes pour 2018.

7. Présentation du nouvel organigramme et acceptation

Présentation du nouvel organigramme par Pierre. Les postes ont été remaniés pour répondre aux besoins de la coopérative et plus seulement aux besoins de l'épicerie.

Dans cette nouvelle proposition, le comité aura pour principale fonction de coordonner les différents sous-postes liés aux postes du comité.

Vote n°1 : Est-ce que l'assemblée générale valide le nouvel organigramme ?

Vote accepté à la majorité, 1 abstention, 0 refus.

Vote n°2 : Est-ce que l'assemblée générale accepte l'obligation pour chaque coopérateur de s'inscrire dans une équipe de l'organigramme (ce dernier inclut les tâches de bénévolat à l'épicerie et les livraisons) ?

Vote accepté à l'unanimité.

8. Perspectives 2018

8.1 Perspectives 2018 pour la coopérative

- Engagement de Magali pour les ressources humaines : choyer et impliquer davantage les coopérateurs et les bénévoles.
- La Brouette continuera de participer à des actions ponctuelles comme le rallye déchet organisé par la Ville de Lausanne, la foire bio de Moudon, le Festival de la Terre (pas de stand fixe, mais une personne avec une brouette qui déambule sur le terrain pour recruter des bénévoles).
- Soutenir des projets et des producteurs.
- Participation à des prix. À la fin du mois de mai, il y a la remise du Prix suisse de l'éthique à Yverdon. La Brouette est parmi les finalistes.
- Nouveau poste dans l'organigramme de la coopérative « Valeurs et éthique ». Ce poste a été créé suite aux questionnements que nous avons eus l'an dernier lié aux pommes bio ou IP en vente à l'épicerie. L'objectif de ce poste est d'avoir une réflexion plus poussée sur l'empreinte carbone de l'épicerie, un projet est en cours d'élaboration (réunion prévue prochainement).
- Perspective de financement : fin 2018 début 2019 il va falloir commencer à rembourser les prêts et réfléchir à une nouvelle stratégie pour cela. Les résultats financiers sont encourageants, mais il faut une continuité aux dons. Par exemple, nous souhaitons trouver un financement pour faire un film de présentation de la coopérative.
- Statuts des membres coopérateurs : Simon propose une nouvelle catégorie, car actuellement il n'y en a qu'une seule. Proposer une catégorie « membre individuel » avec l'achat au minimum d'une part sociale, une cotisation de 60.- par année, une voie à l'assemblée générale et le pourcentage de réduction sur les achats à l'épicerie. Une autre catégorie « duo » (foyer) avec au minimum l'achat d'une part sociale, une cotisation de 90.- par année, une voie par personne en assemblée générale, et le pourcentage de réduction sur les achats à l'épicerie pour chaque membre (vote).
- Augmentation du pourcentage de la remise aux coopérateurs de 10% à 20%. Augustin explique qu'actuellement, les remises représentent un montant de

7'000.- par année. Augmenter le pourcentage représente donc une charge supplémentaire de 7'000.-, mais est également un investissement intéressant en vue de motiver les coopérateurs à s'investir dans la coopérative. Augustin soulève que les 10% supplémentaires représentent 1.4% du chiffre d'affaires en plus pour 2018 (vote).

Propositions de l'assemblée :

- Guillaume se demande s'il n'y a pas une solution intermédiaire à imaginer par exemple proposer 10% en permanence et 10% supplémentaires pour les personnes qui travaillent. Cela permettrait de réduire la charge. Cela convient pour les coopérateurs qui viennent faire des heures à l'épicerie, mais n'est pas une solution pour toutes celles qui font du travail hors épicerie.
- Martine soulève qu'il faudrait créer un poste « contrôle des heures » dans l'organigramme pour vérifier que les coopérateurs font bel et bien leur temps de travail.
- Emmanuelle soulève que certains préféreraient payer plutôt que de travailler par manque de temps et que ce n'est pas une pénalité.
- Nicolas Pierret propose que la cotisation soit plus élevée pour les gens qui ne peuvent pas s'investir plus.
- Linda et Emmanuelle relèvent que sur le doodle il est possible de lister qui vient et qui ne vient pas et cela permettrait de faire une sorte de contrôle. Cette solution ne fonctionne à nouveau pas pour toutes les personnes qui s'investissent hors épicerie.
- Priscille dit qu'elle n'a pas le temps de venir et qu'elle ne s'octroie pas le 10%, et craint un départ massif des coopérateurs si les conditions se durcissent ce qui pourrait mettre en péril la coopérative si les parts sociales doivent être remboursées.
- Elisabeth rappelle que si le travail hors épicerie est bien défini il compte comme le temps de travail à l'épicerie. Elle relève aussi que plutôt que de parler de contrôle, il faudrait plutôt parler de responsabilité et solidarité. Elle soulève aussi que le remboursement de la dette n'a pas encore commencé et que cette proposition est peut-être prématurée. Si ce n'est pas inscrit dans les statuts, ça offre une solution souple qui permet d'être changée chaque année si besoin.
- Rosalie trouve que c'est trop tôt de proposer 20%, et fait remarquer qu'il ne faut pas oublier les salariés et leur donner un petit bonus en fin d'année pour les motiver.
- Clémence soulève que la communication est faite autour de la coopérative à l'externe aussi maintenant que le statut de coopérateur est mieux défini on espère attirer du monde.
- Ewoud propose 10% de rabais pour les bénévoles.
- Augustin soulève que de proposer des contreparties intéressantes aux bénévoles est une manière de les motiver à devenir coopérateurs.

Vote n°1 : Est-ce que l'assemblée accepte les deux statuts de coopérateurs (individuel et duo) ?

Accepté à la majorité, 1 abstention, 0 refus.

Vote n°2 : Est-ce que l'assemblée accepte l'augmentation du pourcentage de la remise à 20% pour les coopérateurs (actuellement 10%) ?

Vote accepté à la majorité, 13 refus, 4 abstentions.

Vote n°3 sur différentes propositions :

Proposition n° 1 : Maintien de 5% de remise pour les bénévoles ?

Vote refusé à la majorité, 5 pour, 0 abstention.

Proposition n° 2 : Augmenter la remise à 10% pour les bénévoles ?

Vote accepté à large majorité, 3 refus.

Proposition n°3 : 1h30 de travail au lieu de 2h00 pour les bénévoles ?

Vote accepté à l'unanimité.

Vote n°4 : Est-ce que l'assemblée générale accepte l'augmentation du pourcentage du rabais à 20% pour les salariés de La Brouette (actuellement 10%, les salariés ne pouvant être coopérateurs) ?

Vote accepté à la majorité, 3 refus, 0 abstention.

Vote n°5 : Est-ce que l'assemblée générale accepte la baisse du temps mensuel d'implication des coopérateurs à 3h00 par membre (individuel et duo) ?

Vote accepté à la majorité, 5 abstentions, 2 refus.

Vote n°6 : Est-ce que l'assemblée générale accepte l'introduction d'une compensation pour les coopérateurs qui ne font pas leur temps de travail ?

Vote accepté à la majorité, 4 abstentions, 1 refus.

Le comité fera une proposition ultérieurement sur la nature de la compensation en prenant en compte les propositions faites par l'assemblée générale.

8.2 Perspectives 2018 pour l'épicerie

- Renforcement des formations pour les coopérateurs / bénévoles.
- Attestation pour les bénévoles.
- Organisation de conférences.
- Projet d'aménagement par thème, par saison.
- Plus de produits proposés en vrac.
- Plus de producteurs et plus d'informations sur les producteurs à disposition.
- Fidéliser la clientèle et mettre en valeur les produits en proposant des choses à manger (sans cuisson) à l'emporter, des abonnements de paniers de légumes, de tofu ou de pain.
- Regarder les possibilités de proposer une granothèque, troc de graines.
- 27 juin : tournage de l'émission « Aujourd'hui » dans l'épicerie.

8.3 État des lieux du projet de la plateforme

Pierre refait l'historique de la coopérative en préambule. En 2017, La Brouette a participé au prix du « Terroir vaudois de demain » organisé par Retraites populaires et a gagné 50'000.- pour le projet de plateforme de distribution auprès de différents établissements. Antoine Jasnault, qui a travaillé à l'épicerie pendant quelques semaines, a été engagé pour mettre en place ce projet (trouver un local et aller à la rencontre de différentes institutions) assisté par Valentine Batori, étudiante de la HEIG-VD qui fait son travail de bachelor sur ce projet.

Antoine présente l'avancement de son travail jusqu'à aujourd'hui. L'objectif de cette plateforme serait de mettre en place une structure de distribution des produits de La Brouette vers la restauration collective (crèche, APEMS, accueil de jour).

Il a été confronté à plusieurs défis : logistique, technique, stockage, transport, économique (le business plan est en préparation), forme juridique de cette entité (déconnectée de l'épicerie pour ne pas la mettre en danger).

3 axes de développement :

1. Plateforme

- Trouver des locaux : un des producteurs de La Brouette à Dizy propose de sous-louer une partie de sa chambre froide avec une tarification au kilo intéressante. La piste des halles CFF de Sébeillon va être explorée, car elle représente plusieurs avantages.
- Internet : trouver un outil performant via un site internet pour que les clients passent commande.
- Communication : travail avec *Emphase* qui a créé l'identité de La Brouette pour faire un support commercial (flyer).

2. Prescripteurs

- La Ville de Lausanne (supervise les crèches, accueils de jour) et son service du développement durable ont mis en place des objectifs dont on pourrait se rapprocher pour pouvoir travailler avec eux.
- Cuisiniers de crèches, d'écoles, d'EMS, cuisiniers de l'EVAM, cuisiniers de l'Hôtel des patients.

3. Produits

- Travail avec les fournisseurs actuels de La Brouette savoir s'ils nous suivent dans ce projet.
- Nouveaux fournisseurs.

Antoine soulève qu'avec les différents interlocuteurs qu'il a rencontré, il y a un vrai focus sur le local, c'est un critère bien respecté. Valentine a questionné les potentiels clients de la plateforme et ce qui ressort est un réel engouement pour le local, cela inclut l'agriculture conventionnelle.

Qu'est-ce que le local pour la Ville de Lausanne ? Le produit doit se situer à 70 kilomètres à vol d'oiseau autour de la Ville, les zones frontalières n'entrent pas en ligne de compte. 70% des produits doivent être locaux et 30% labellisés (IP,...).

En avançant sur ce projet, Antoine a été confronté à des réalités : le bio est trop cher pour les acteurs professionnels et la quantité de produits disponible est petite.

Quel est le rôle de La Brouette? Antoine revient sur sa rencontre avec Prometerre qui a soulevé plusieurs points intéressants sur lesquels il faudrait travailler pour développer la plateforme :

- La coopérative ne devrait pas faire de dons aux producteurs qui souhaitent faire une reconversion vers le bio.

- Avec la plateforme, on peut garantir des ventes aux producteurs, cela les décharge de cette tâche et leur permet de planifier leurs récoltes.
- Certains paysans n'ont pas de terres. Possibilité de louer des terrains à des paysans.
- La Brouette a beaucoup d'impact sur les producteurs, les retours sont très positifs, il y a aussi eu une remise en question de la valeur des circuits courts et de leurs avantages.

Pour avancer dans ce projet et proposer un modèle viable, il y aurait une dimension locale, mais elle sous-entend pour les professionnels d'inclure le conventionnel. L'objectif de la plateforme serait aussi de mettre en valeur ce qui se fait en local (de manière conventionnelle, mais correcte), du travail des producteurs, il ne s'agirait pas d'être simplement un fournisseur de plus.

Points soulevés par l'assemblée générale :

- Guillaume souligne qu'il y a un groupe de travail « Valeur et éthique » et que le débat sur le conventionnel c'est transgresser les valeurs de La Brouette.
- Elisabeth soulève la question du compromis pour ce projet : il va falloir en faire, mais il faut tout de même mener une réflexion autour du transport et du conditionnement des produits.
- Amélie soulève la confusion avec le nom « Le Grenier de La Brouette » qui le lie trop à l'épicerie.
- Damien pense aussi qu'il faut faire une distinction, car cela pourrait péjorer l'image de l'épicerie puisqu'il y aurait du conventionnel et des produits emballés.

Vote n°1 : Les objectifs de développement durable de la Ville de Lausanne vous semblent-ils en accord avec les buts de la coopérative (développement durable) ?

Vote à la majorité, 8 abstentions, 1 refus.

Vote n°2 : À la condition que le projet soit économiquement viable (business plan), l'assemblée générale autorise-t-elle le comité à aller de l'avant ? Délégation de la compétence de lancer le nouveau projet au comité avec préavis du groupe « valeur et éthique » ?

Vote accepté à la majorité, 5 abstentions, 0 refus.

Vote n°3 : L'assemblée générale pense-t-elle qu'il soit impératif de séparer les projets juridiquement afin de ne pas mettre la coopérative en danger en cas de problèmes financiers par exemple (association à but non lucratif dont les membres sont impérativement ceux de la coopérative) ? Transfert du solde des 50'000 CHF, actuellement 25'000 dépensés.

Vote accepté à la majorité, 3 abstentions, 0 refus.

Vote n°4 : L'assemblée générale accepte-t-elle la modification du nom en supprimant « La Brouette » donc baptiser le projet « Le Grenier » ?

Vote accepté à la majorité, 6 refus, 3 abstentions.

9. Présentation du nouveau comité et élection

Il manque un membre pour la trésorerie. Une personne sera intégrée et élue définitivement à la prochaine assemblée générale.

Vote : L'assemblée générale accepte-t-elle le nouveau comité ?

Vote accepté à la majorité, 1 abstention, 0 refus.

10. Présentation du budget 2018 de la coopérative

Augustin présente le budget 2018 en rappelant que c'est un moment charnière pour l'épicerie et qu'il va falloir trouver des solutions pour 2019 car le remboursement de la Banque va s'ajouter aux remboursements des emprunts privés.

Pour la lecture du document ci-joint, la comptabilité de 2017 est visible dans la première colonne.

Les chiffres importants sont en vert. Augmentation du chiffre d'affaires de 8%.

Pour 2018 un bénéfice de 11'000.- est prévu, mais à noter que les remboursements privés vont commencer. En 2020 il n'y aura plus de remboursement des emprunts privés et les 18'000.- de bénéfice seront suffisants pour payer les remboursements de la banque.

Augustin souligne aussi que les 9'500.- d'amortissements prévus chaque année pourraient être réduits jusqu'en 2020 (compte tenu des aménagements neufs de l'épicerie) pour permettre de compenser les remboursements conséquents de l'année 2019 sans mettre en danger le fonctionnement comptable de la coopérative.

Cette réduction des amortissements pour 2018 et 2019 permet également d'absorber le surcoût lié à l'augmentation de la remise aux coopérateurs (estimation de 7'000.-).

Vote : L'assemblée générale accepte-t-elle le budget 2018 ?

Vote accepté à la majorité, 1 abstention, 0 refus.

11. Modification des statuts

Sonia présente les modifications que nous souhaitons proposer. L'objectif est de faire en sorte que la coopérative soit reconnue d'utilité publique pour permettre notamment d'engager des civilistes. Si le vote est accepté, les articles 1 et 2 seront modifiés comme suit (modifications en rouge) :

STATUTS DE LA COOPÉRATIVE DE LA BROUETTE, **coopérative à but non-lucratif**

I. RAISON SOCIALE, SIÈGE et BUT

Article 1 (raison sociale)

Sous la raison sociale "Coopérative de La Brouette", il est constitué, avec siège à Lausanne, une société coopérative **à but non-lucratif** conformément à la loi (art. 828 ss. CO) et aux présents statuts, et dont la durée est illimitée.

Article 2 (but)

La société a pour but ~~de favoriser, par une action commune, les intérêts économiques de ses membres, et~~ de créer des projets ou de participer à des projets répondant aux critères suivants :

1. Les projets créés par la société ou auxquels participe la société doivent avoir un but en adéquation avec un ou plusieurs piliers du développement durable (piliers social, écologique et économique).

2. Les projets créés par la société ou auxquels participe la société favorisent une gestion aussi proche que possible de la structure coopérative.

3. Les projets créés par la société ou auxquels participe la société sont gérés de manière transparente, ou cherche à le faire, notamment en ce qui concerne les finances.

4. Lors de la création d'un projet, si des personnes autres que les membres de la société doivent être engagées, la société doit, aussi souvent que possible, mettre à contribution des acteurs des environs directs du lieu de réalisation du projet.

5. La coopérative de La Brouette est une coopérative à but non-lucratif. Ce point est développé à l'article 4, alinéa 3 et à l'article 24.

6. Le premier projet de La Coopérative de La Brouette est La Brouette – Épicerie durable. Dans le respect des statuts de la coopérative, ce projet a pour but le commerce de denrées alimentaires.

Vote : Est-ce que l'assemblée générale accepte la modification des articles 1 et 2 pour pouvoir être une organisation à but non-lucratif (vote en bloc de la modification des deux articles) ?

Accepté à la majorité, 2 abstentions, 0 refus.

12. Divers et propositions individuelles

Annonce du départ du comité de Sonia Kaïs et Julien Voumard et arrivée de Joséphine Sierro et Nicolas Rossi.

Fin de l'assemblée générale : 22h00